



Destinataire : APM

EPSM Lille-Métropole

**Etablissement support du
GHT Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais**
BP 10, rue du Général Leclerc
59487 Armentières Cedex

Direction Générale

Email : direction@epsm-lille-metropole.fr

Tél. 03 20 10 20 21 **Fax** 03 20 35 79 85

Le 17/07/2018

L'Établissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole s'engage avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans une politique Handicap ambitieuse

A l'heure du nouveau projet social 2018-2023, l'EPSM Lille-Métropole a pour objectif de faire de sa politique «Handicap» une priorité en s'appuyant sur un conventionnement pluriannuel avec le FIPHFP.

La volonté d'emploi de personnes en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi d'agents devenus handicapés est une des composantes majeures de cette politique.

L'établissement répond à l'obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap à hauteur de 6 % depuis plusieurs années, il a mis en place un partenariat avec le FIPHFP sur diverses actions ponctuelles.

Au-delà, l'EPSM Lille Métropole est engagé dans une démarche d'accompagnement des professionnels en situation de handicap et de restrictions d'aptitudes tant sur le plan des recrutements et de la création de nouveaux métiers, que sur la mise en place d'actions de formation de prévention des risques liés à l'activité physique ou la réalisation d'études ergonomiques de conception et de correction des environnements professionnels par des ressources en interne.

La volonté actuelle de l'EPSM Lille-Métropole est de s'inscrire dans une nouvelle dynamique et de formaliser une politique handicap globale et durable qui a pour objectif d'amener à la réussite les personnes en situation de handicap.

Sous l'impulsion de la Directrice des Ressources Humaines, Laetitia NAVY, un engagement a été pris avec le FIPHFP pour un conventionnement à compter de 2018.

La référente handicap de l'EPSM Lille-Métropole, Mathilde BELLETTRE, et l'assistante sociale du personnel, Odile DUPUIS, en charge de ce projet, ont réalisé la rédaction de la convention en interne. Ce choix a été motivé par le souhait de privilégier les dépenses directes en faveur des professionnels en situation de handicap et de valoriser les compétences et expertises internes de l'établissement.

La mise en œuvre de la convention a été conduite sous la forme d'une gestion de projet avec la création d'un comité de pilotage qui a pour mission de superviser le bon déroulement du projet et d'une cellule handicap pour assurer le suivi opérationnel et financier des actions.

Le projet Handi'cap 2018-2020 a été présenté en Comité Technique d'Établissement et en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail avec un avis favorable à l'unanimité.

Le projet Handi'cap répond à plusieurs enjeux :

- ✓ le recrutement de personnes en situation de handicap par voie directe, par voie de l'apprentissage et du service civique ;
- ✓ le maintien dans l'emploi des professionnels de l'établissement dont les besoins tendent à croître au regard de la pyramide des âges et des métiers à risque ;
- ✓ la sensibilisation et la communication auprès de l'ensemble des professionnels au travers de formations et de journées évenementielles ;
- ✓ l'accessibilité aux locaux professionnels pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi ;
- ✓ le développement de partenariats inter-fonction publique pour permettre la connaissance des métiers dans le cadre de reclassement professionnel.

La durée de réalisation des actions portera sur trois années et le montant global du projet s'élèvera à près de 537 000 €, dont 258 321 € de subventions du FIPHFP.

L'établissement accueillera au premier semestre 2019, les membres du comité local du fonds pour présenter le bilan de ses actions à mi-parcours de la convention.